



## Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

MAR 25 1983

Distr.  
GENERALE  
A/38/122  
S/15653  
24 mars 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAISASSEMBLEE GENERALE  
Trente-huitième session  
Point 33 de la liste préliminaire\*  
QUESTION DE PALESTINECONSEIL DE SECURITE  
Trente-huitième année

Lettre datée du 22 mars 1983, adressée au Secrétaire général  
par le Président du Comité pour l'exercice des droits  
inaliénables du peuple palestinien

En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, il m'incombe à nouveau d'attirer de toute urgence votre attention sur la profonde préoccupation que causent au Comité les récentes violations des droits juridiques et des droits de l'homme des Palestiniens résidant dans les territoires occupés.

Le Comité a été informé, de source sûre, de certains faits sur lesquels je me dois d'appeler votre attention.

D'après les renseignements, le 10 mars 1983, des militaires israéliens en uniforme ont été surpris alors qu'ils s'apprêtaient à faire détoner des explosifs dans l'intention de détruire la mosquée Al-Aqsa et ont été empêchés de le faire. Le 4 mars 1983, on avait déjà découvert à l'un des portails de la mosquée une bombe à retardement qui avait été réglée pour exploser à la fin des prières du vendredi midi.

En outre, des militaires israéliens ont blessé un jeune Palestinien lorsqu'ils ont ouvert le feu sur des manifestants palestiniens à Jérusalem le 12 mars. A cette occasion, une femme palestinienne et ses cinq enfants ont été battus par les militaires israéliens pour avoir tenté de porter secours au jeune blessé. Le même jour, au camp de réfugiés de Shufat, au nord de Jérusalem, des militaires israéliens se sont introduits par effraction dans une école locale, attaquant et battant sauvagement des élèves. A Hébron, les autorités israéliennes d'occupation ont donné l'ordre de fermer l'Institut polytechnique par représailles contre la récente participation d'étudiants à une manifestation contre l'occupation.

\* A/38/50.

La fermeture de l'Université d'Al-Khalil et d'écoles à Halhoul, Yatta, Beit Sahour et Naplouse a également été ordonnée. Le 16 mars, on a signalé qu'à Yatta, les colons israéliens continuaient de terroriser la population des territoires occupés. On a découvert, aux portes de l'école secondaire Haifa dans la ville de Jennine, des bombes piégées que l'on a pu heureusement désamorcer.

On rapporte que le 17 mars à Beit Sahour, les forces israéliennes d'occupation ont ouvert le feu sur des Palestiniens qui manifestaient contre l'occupation. La fermeture d'une école a été imposée jusqu'à nouvel ordre, portant à cinq le nombre des écoles fermées par les autorités israéliennes d'occupation dans la zone de Bethléem.

En même temps, le couvre-feu est maintenu dans les camps de réfugiés palestiniens et les forces israéliennes ont pris des mesures particulièrement brutales contre le camp de Dheish.

Dans toute cette affaire, je me permets de vous renvoyer à un article du Jerusalem Post des 13-19 mars qui rend compte de cette vague de violentes protestations et de la riposte des autorités d'occupation.

Ces informations vous sont transmises afin que vous puissiez évaluer l'escalade et l'intensification des activités israéliennes contre les Palestiniens des territoires occupés.

Etant donné l'aggravation rapide des mesures prises par les autorités d'occupation, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité, au titre du point 33 de la liste préliminaire.

Le Président du Comité pour l'exercice  
des droits inaliénables du peuple  
palestinien,

(Signé) Massamba SARRE